

Préfecture du Bas-Rhin
Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Autorisation environnementale

Installation soumise à autorisation au titre du code de l'environnement
dans le domaine de l'eau

Enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par le
Syndicat des Eaux et de l'Assainissement (SDEA) d'Alsace-Moselle
pour réaliser des travaux nécessaires à l'extension de
la Station de Traitement des Eaux Usées (STEU) de Benfeld-Herbsheim
avec exploitation d'une unité de méthanisation
sur le ban communal d'HERBSHEIM

**Observations et propositions adressées par le public à la commission d'enquête
sur la boîte mail de la préfecture du Bas-Rhin (pref-autorisation-environnementale@bas-rhin.gouv.fr).**

1° - Ensemble des habitants du lotissements "Les Bleuets du Lac" représenté par M. Christian
JAEG, président de l'association syndicale des propriétaires
le 20/09/2018 – 22h44

Ensemble des habitants du lotissements "Les Bleuets du Lac"

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous demandons que des mesures de réduction du bruit soient mis en œuvre à l'occasion de ces
travaux à la station d'épuration.

En effet, le dossier ne reprend pas en compte les effets cumulatifs des bruits (de la station
d'épuration, de la gravière Helmbacher en activité, des autres installations Point P...et de la RD 5
dont l'augmentation du trafic sera d'environ 10%).

Les mesures relevées dans le dossier ont du être effectuées un jour où la gravière n'avait pas
d'activité de dragage relativement bruyante.

Le fait que dans ce périmètre plusieurs ICPE sont présentes est insuffisamment pris en compte et
analysé sur les effets cumulatifs et les risques.

Nous suggérons la mise en place soit d'un merlon anti bruit, soit d'un mur anti bruit à la station
d'épuration.

Il est indispensable de réduire le bruit entre 22h et 6h.

Mise à jour le : 08/06/2018

Une autre mesure de réduction serait la pose d'un revêtement anti bruit sur la RD5 du giratoire maison forestière jusqu'à la lisière de la forêt.

Avec le méthaniseur, le risque d'échappement de gaz semble insuffisamment sous contrôle au regard des risques pour les personnes.

C. Jaeg
Président de l'association syndicale des propriétaires
du lotissement "Les Bleuets du Lac" Benfeld

Document clos le 24 septembre 2018 à 08h00.
